Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20261109-DEL061126_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 06/11/2026

Date de la convocation
31/10/2026

Date d'affichage
31/10/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL06-11-2026-13

L'an 2026, le 6 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, M. Jean-Yves LE FORESTIER Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, M. Nicolas QUILLERÉ, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN, Mme Clara GEGOUREL.

Secrétaire de séance : M. Arnaud GUÉGAN

Objet de la délibération : Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°DEL12-05-2026-03 du 12 mai 2026 portant délégations consenties par le Conseil au Maire,

Considérant que M. le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **2026/004** : Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet LBL & Associés pour les travaux de rénovation et extension de la salle multifonctions pour une rémunération provisoire de 24 870.00 € HT,
- **2026/005 :** Demande de subvention pour la rénovation et l'extension de la salle multifonctions,
- **2026/006** : Etude de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation d'un terrain de football en gazon naturel en terrain synthétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

